

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **6 février 2017** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Sylvain Chabot

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - France Thibodeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-02
13

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
03.01 - Séance ordinaire du 10 janvier 2017

- 04 - LÉGISLATION**
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 05.01** - Acceptation des comptes
 - 05.02** - Acceptation des dépenses incompressibles
 - 05.03** - Adoption des journaux
 - 05.04** - Dépôt - Communication avec les responsables de la gouvernance de la Municipalité de Saint-Adalbert
 - 05.05** - Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)
- 06 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 06.01** - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
 - 06.02** - Adoption du rapport annuel 2016 en sécurité incendie
 - 06.03** - Appel de projet pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie
 - 06.04** - Nomination des responsables pour la ronde de sécurité des véhicules incendies
- 07 - RÉSEAU ROUTIER**
 - 07.01** - Point d'information - Karine Godbout, représentante
 - 07.02** - Adoption du règlement N-189 concernant les entrées charretières et les ponceaux des entrées privées
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 08.01** - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
- 09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 09.01** - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02** - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.01** - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
- 11 - TOURISME**
 - 11.01** - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.01** - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02** - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
 - 12.03** - Demande de gratuité salle le 10 février - Fabrique St-Adalbert
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - VARIA**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03.01 - Séance ordinaire du 10 janvier 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Nelson Lacroix et

résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2017-02
15**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 14 600,48 \$.

- 9 032,96 \$ payable par paiement direct;
- 5 567,52 \$ payable par chèque.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillers Karine Godbout et Sylvain Chabot. Les initiales ont été apposées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-02
16**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu

- que les comptes du mois de janvier 2017, au montant total de 52 287,54 \$ soient acceptés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	39 514,85 \$
• Salaires nets versés	8 805,86 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>3 966,83 \$</u>
• Total	52 287,54 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-02
17**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Patrice Sylvain Chabot, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

- # CORR-12-13 : transfert REER au REER antérieur à payer,
- # CORR-12-14 : transfert dans le bon poste budgétaire;

- # CORR-12-15 : enregistrement TPS à recevoir au taux simplifié pour rapport TPS (1 fois par année);

- # EJ-12-38 à EJ-12-40 : Conciliation bancaire de décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05.04 - Dépôt - Communication avec les responsables de la gouvernance de la Municipalité de Saint-Adalbert

La directrice générale Magguy Mathault dépose à tous les élus le document remis par la firme Raymond Chabot Grant Thorthon s'adressant aux responsables de la gouvernance de la municipalité. Cette lettre vise à informer de certains éléments relatifs à la planification des travaux d'audit portant sur les états financiers de la Municipalité de St-Adalbert pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016. Ce document est préparé conformément aux exigences de la NCA 260, *Communication avec les responsables de la gouvernance*.

2017-02
18

05.05 - Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR GASTON BOURGAULT, APPUYÉ PAR KARINE GODBOUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE monsieur René Laverdière, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Adalbert, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE monsieur René Laverdière, maire, agisse à titre de représentant de

la Municipalité de Saint-Adalbert dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la **Municipalité/MRC** a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR _____ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la **Municipalité/MRC** de _____ souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la **Municipalité/MRC** de _____ adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE (nom) _____, **maire/préfet/préfet suppléant**, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la **Municipalité/MRC** de _____, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE (nom) _____, **maire/préfet/préfet suppléant**, agisse à titre de représentant de la **Municipalité/MRC** dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Ce dernier mentionne que lors de la réunion de tous les pompiers en novembre dernier, deux pompiers ont manifesté le désir de se retirer du service des incendies. Une lettre de démission sera composée à cet effet et le directeur incendie s'occupera de les faire signer. Il mentionne également que monsieur Bertrand Galipeau, préventionniste à la MRC de l'Islet est venu faire l'inspection du bâtiment multiservices et que nous

aurons d'ici 1 mois un rapport d'inspection avec les lacunes à corriger.

Pour ce qui est du rapport annuel en sécurité incendie, nous signalons que Richard Gauvin, René Laverdière et Magguy Mathault ont reçu un cours sur la façon de bien comprendre et de compléter le rapport. Pour ce qui est de St-Adalbert, on nous a confirmé que le rapport était très bien complété par le directeur incendie et nos résultats sont excellents face aux obligations du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**2017-02
19**

06.02 - Adoption du rapport annuel 2016 en sécurité incendie

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'adopter le rapport incendie 2016 et ce, tel que déposé et présenté par le directeur incendie Richard Gauvin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-02
20**

06.03 - Appel de projet pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie

CONSIDÉRANT

l'annonce d'un nouveau programme d'aide financière disponible auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) permettant de soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie*, à raison de 50 % des coûts admissibles pour une aide maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT

la volonté exprimée par le conseil de la MRC de L'Islet à déposer une demande dans le cadre de ce programme d'aide financière afin de faire réaliser une étude d'opportunité de mise en commun de services en sécurité incendie pour répondre aux exigences en cette matière et faire face aux défis des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT

l'intérêt de la municipalité de Saint-Adalbert à faire partie de cette étude en tenant compte des considérations suivantes :

- les services de sécurité incendie municipaux sont appelés à relever des défis de plus en plus grands;
- certaines municipalités ont entrepris des démarches pour valider leur état de situation en sécurité incendie;

- les risques présents sur le territoire et la complexité de plus en plus élevée des interventions;
- les besoins grandissant en matière de formation des pompiers et les difficultés de recrutement et de rétention de pompiers à temps partiel;
- permettre de mieux relever les défis auxquels les services incendie sont confrontés;
- l'opportunité de mettre en place une structure de travail adéquate permettant d'établir un diagnostic des services présents dans chacune des municipalités et d'amorcer, au besoin, la négociation d'entente de partage de ressources ou d'infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maximiser les actions prévues au *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

CONSIDÉRANT QUE l'autre partie du financement sera puisée à même le Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par Gaston Bourgault et unanimement résolu :

1. de confirmer l'intérêt de la municipalité de Saint-Adalbert à faire partie du projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;
2. de mandater la MRC de L'Islet à déposer un projet en ce sens au MAMOT dans le cadre dudit programme d'aide financière, y compris le devis préparé conformément à l'annexe 1 du formulaire de demande à être transmis au MAMOT;
3. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de L'Islet et au directeur du Service de protection contre les incendies de la municipalité de Saint-Adalbert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

CONSIDÉRANT l'annonce d'un nouveau programme d'aide financière disponible auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) permettant de soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie*, à raison de 50 %

des coûts admissibles pour une aide maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le conseil de la MRC de L'Islet à déposer une demande dans le cadre de ce programme d'aide financière afin de faire réaliser une étude d'opportunité de mise en commun de services en sécurité incendie pour répondre aux exigences en cette matière et faire face aux défis des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de _____ à faire partie de cette étude en tenant compte des considérations suivantes :

- les services de sécurité incendie municipaux sont appelés à relever des défis de plus en plus grands;
- certaines municipalités ont entrepris des démarches pour valider leur état de situation en sécurité incendie;
- les risques présents sur le territoire et la complexité de plus en plus élevée des interventions;
- les besoins grandissant en matière de formation des pompiers et les difficultés de recrutement et de rétention de pompiers à temps partiel;
- permettre de mieux relever les défis auxquels les services incendie sont confrontés;
- l'opportunité de mettre en place une structure de travail adéquate permettant d'établir un diagnostic des services présents dans chacune des municipalités et d'amorcer, au besoin, la négociation d'entente de partage de ressources ou d'infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maximiser les actions prévues au *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

CONSIDÉRANT QUE l'autre partie du financement sera puisée à même le Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu :

1. de confirmer l'intérêt de la municipalité de _____ à faire partie du projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;
2. de mandater la MRC de L'Islet à déposer un projet en ce sens au MAMOT dans le cadre dudit programme d'aide financière, y compris le devis préparé conformément à l'annexe 1 du formulaire de demande à être transmis au MAMOT;
3. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de L'Islet et au directeur du Service de protection contre les incendies de la municipalité de _____.

CONSIDÉRANT

l'annonce d'un nouveau programme d'aide financière disponible auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) permettant de soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie*, à raison de 50 % des coûts admissibles pour une aide maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT

la volonté exprimée par le conseil de la MRC de L'Islet à déposer une demande dans le cadre de ce programme d'aide financière afin de faire réaliser une étude d'opportunité de mise en commun de services en sécurité incendie pour répondre aux exigences en cette matière et faire face aux défis des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT

l'intérêt de la municipalité de _____ à faire partie de cette étude en tenant compte des considérations suivantes :

- les services de sécurité incendie municipaux sont appelés à relever des défis de plus en plus grands;

- certaines municipalités ont entrepris des démarches pour valider leur état de situation en sécurité incendie;
- les risques présents sur le territoire et la complexité de plus en plus élevée des interventions;
- les besoins grandissant en matière de formation des pompiers et les difficultés de recrutement et de rétention de pompiers à temps partiel;
- permettre de mieux relever les défis auxquels les services incendie sont confrontés;
- l'opportunité de mettre en place une structure de travail adéquate permettant d'établir un diagnostic des services présents dans chacune des municipalités et d'amorcer, au besoin, la négociation d'entente de partage de ressources ou d'infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maximiser les actions prévues au *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

CONSIDÉRANT QUE l'autre partie du financement sera puisée à même le Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unaniment résolu :

1. de confirmer l'intérêt de la municipalité de _____ à faire partie du projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;
2. de mandater la MRC de L'Islet à déposer un projet en ce sens au MAMOT dans le cadre dudit programme d'aide financière, y compris le devis préparé conformément à l'annexe 1 du formulaire de demande à être transmis au MAMOT;
3. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de L'Islet et au directeur du Service de protection contre les incendies de la municipalité de _____.

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers est entré en vigueur le 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules incendies sont visés par la ronde de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater des personnes responsables pour la signature des rapports desdites ronde de sécurité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Karine Godbout et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert mandate les personnes suivantes comme responsables de la ronde de sécurité ainsi que de la signature du rapport exigé :

- Richard Gauvin
- René Laverdière
- Normand Caron
- Carl Lemieux

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

Elle souligne que nous avons reçu quelques plaintes mais que dans l'ensemble, lorsque des correctifs sont demandés, le travail est toujours exécuté rapidement. Le conseiller Sylvain Chabot souligne le fait que le 5e rang Est a été ouvert avant les rangs mentionnés à notre contrat. Une vérification sera faite par Normand Caron à cet effet. De plus, une contribuable pose une question sur l'entretien d'un bout de chemin et le maire René Laverdière a répondu à cette dernière.

2017-02
22

07.02 - Adoption du règlement N-189 concernant les entrées charretières et les ponceaux des entrées privées

Il est proposé par Karine Godbout,

appuyé par Patrice Thériault

ET RÉSOLU que le *règlement* N-189 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce *règlement* ce qui suit :

le document joint à ce point incluant les annexes font partie intégrante du présent *règlement*.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Rien à signaler.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

En l'absence de la conseillère responsable, la directrice générale Magguy Mathault mentionne que nous avons reçu le contrat pour le renouvellement du MADA avec une aide financière de 5 250 \$ et ayant une durée de 24 mois. Nous rencontrerons dans les semaines à venir madame Guylaine Tremblay à cet effet.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Rien à signaler.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Rien à signaler.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

En l'absence de la conseillère responsable, la directrice générale Magguy Mathault mentionne que les sentiers de motoneige fermés par les agriculteurs ont été réouverts suite au renversement de la décision du gouvernement sur les taxes municipales agricoles.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

Ce dernier est allé rencontrer le responsable de la patinoire avant la réunion et mentionne qu'il y a beaucoup d'achalandage.

12.03 - Demande de gratuité salle le 10 février - Fabrique St-Adalbert

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'accepter d'offrir la gratuité de la salle pour la rencontre annuelle des membres du conseil de la Fabrique de St-Adalbert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix, et résolu que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.